

Délibérations du Conseil Municipal du 6 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le six février, à 10h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Salle Multifonctions sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 18

Vincent MINIER : Maire

Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, Mme JAUNY Manuela, M. MONREAL Antoine : Adjoints
Mme CHATELLAIN Marie-Anne, M SIMONNEAUX Joseph, Mme COLIN Patricia, M. TARDIF Christophe, Mme BUREL Nathalie, Mme HARDY-VIGNON Laurence, M. LEFAIX André, Mme CADET Héléna, M. PRUNAUT Michel, Mme CHATTON Valérie, M. JAFFRO Gérald, Mme TRICOIRE Isabelle, M. GAREL Roger : conseillers municipaux

Absents excusés : 1 (dont 1 pouvoir)

M. BOVI Hervé (donne pouvoir à Mme TRICOIRE Isabelle)

Absents : 0

Nombre de votants : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 01/02/2021

M SIMONNEAUX Joseph prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 janvier 2021

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 9 janvier 2021.

Le conseil municipal approuve le compte rendu par signature du registre.

2021-04 :

Maîtrise d'œuvre : projet de création d'une voie douce entre « le bourg et la Régère »

Vu la délibération n° 2020-69 en date du 5 décembre 2020 actant la mise en œuvre d'une étude de faisabilité technique et financière pour le projet de création d'une voie douce entre « le bourg et la Régère »

Considérant la consultation réalisée entre le 14 décembre 2020 et le 15 janvier 2021 auprès de 3 cabinets ;

Considérant la réception de deux devis suite à cette consultation :

- SETUR avec une offre à 5 962,80 € TTC

- INERMIS/ INFRACONCEPT avec une offre à 4 197,00 € TTC

Considérant l'analyse de ces deux offres et l'offre plus détaillée du cabinet SETUR ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- DECIDE de retenir le cabinet SETUR pour un montant de 5 962,80 € TTC ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce devis.

2021-05 :

Principes de déclassement d'une parcelle ou d'une voie communale

Considérant la volonté des élus de fixer des principes et des règles financières communes pour un déclassement de parcelles ou de voiries communales afin d'éviter toute dérive concernant de telles demandes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE les conditions financières pour une cession en zone agricole, à savoir 0,50 €/m² pour tout déclassement de parcelle ou de voie communale préalablement validé en conseil municipal ;

- REPORTE les conditions financières pour une session en zone urbaine.

2021-06 :

Demande de subvention au titre des recettes des amendes de police – Dotation 2020/ programme 2021

La répartition du produit des amendes de police est régie par les articles R2334-10-11-12 du CGCT.

La répartition est faite par le Conseil départemental qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à leur verser. Les sommes allouées sont utilisées au financement des opérations d'aménagement/équipement en lien avec les transports ; les voies piétonnes ; la sécurité routière ; le stationnement et la circulation.

Considérant la vitesse parfois excessive au niveau de quelques axes stratégiques sur la commune de Chanteloup : comme par exemple au niveau du lieu-dit La Ruée – RD41, il est envisagé d'acquérir un radar pédagogique pour responsabiliser les conducteurs et assurer une meilleure sécurité routière sur ces axes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE l'acquisition d'un radar pédagogique sur l'exercice 2021 ;**
- **S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au prochain budget 2021 ;**
- **S'ENGAGE à réaliser cette acquisition après l'accord de subvention ;**
- **SOLLICITE le Conseil Départemental pour une Subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police.**

QUESTIONS DIVERSES

*** Présentation du projet LAGUNES**

Le programme du projet « LAGUNES » est présenté en séance pour information. Le vote pour lancer une maîtrise d'œuvre sur ce projet aura lieu lors du conseil suivant.

Séance levée à 12h00

Suivent les signatures des membres présents

MINIER Vincent	GOUR Christèle	LAURENT Yann
JAUNY Manuela	MONREAL Antoine	CHATELLAIN Marie-Anne
SIMONNEAUX Joseph	COLIN Patricia	TARDIF Christophe
BUREL Nathalie	BOVI Hervé <i>Excusé</i> <i>(Donne pouvoir à Isabelle TRICOIRE)</i>	HARDY-VIGNON Laurence
LEFAIX André	CADET Hélène	PRUNAUT Michel
CHATTON Valérie	JAFFRO Gérald	TRICOIRE Isabelle
GAREL Roger		